

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 81-321 du 15 Octobre 1981

chargeant le Camarade GUEZODJE  
Vincent, Ministre de l'Intérieur  
et de la Sécurité Publique de l'in-  
térim du Camarade Adolphe BIAOU,  
Ministre du Travail et des Affaires  
Sociales pour compter du 14 Octobre  
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition  
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

-----  
DECRETE :  
-----

Article 1er. - Pour compter du 14 Octobre 1981, le Camarade  
GUEZODJE Vincent, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
Publique est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et  
des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Adolphe  
BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 15 Octobre 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MTAS-  
MISP 6 Autres Ministères 20 DPP-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Section  
DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-